

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### **Décision du 30 avril 2009 portant délégation de signature**

NOR : IOCK0914693S

Le directeur de l'Institut national des hautes études de sécurité,

Vu le décret n° 2004-750 du 27 juillet 2004 portant création de l'Institut national des hautes études de sécurité, et notamment son article 16, autorisant le directeur à déléguer sa signature au secrétaire général ;

Vu le décret du 10 mars 2005 nommant M. Marfort (Marc), sous-préfet hors classe, secrétaire général de l'Institut national des hautes études de sécurité ;

Vu le décret du 24 avril 2009 nommant M. Ventre (André-Michel), inspecteur général de la police nationale, directeur de l'Institut national des hautes études de sécurité,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Marfort (Marc), sous-préfet hors classe, secrétaire général de l'Institut national des hautes études de sécurité, a délégation générale et permanente pour signer :

- tous actes, décisions et instructions concernant l'organisation et le fonctionnement de l'Institut national des hautes études de sécurité ;
- toutes décisions ou pièces comptables relatives au fonctionnement et à l'accomplissement des missions de l'Institut national des hautes études de sécurité.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales.

Fait à Saint-Denis, le 30 avril 2009.

*Le directeur de l'Institut national  
des hautes études de sécurité,*

A.-M. VENTRE